



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
CACE/705

Le 12 janvier 2015

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications**

**Sujet: Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**

- **Adoption de trois nouvelles Recommandations UIT-R et leur approbation simultanée par correspondance, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative CACE/694 datée du 22 octobre 2014, trois projets de nouvelle Recommandation UIT-R ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 22 décembre 2014.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy  
Directeur

### Annexe: 1

#### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe

### Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R RS.2064

Doc. 7/89(Rév.1)

**Caractéristiques techniques et opérationnelles types des systèmes  
d'observation du service de recherche spatiale (passive)  
et bandes de fréquences utilisées par ces systèmes**

Recommandation UIT-R RS.2065

Doc. 7/90(Rév.1)

**Protection des liaisons espace vers Terre du service de recherche spatiale dans les  
bandes 8 400-8 450 MHz et 8 450-8 500 MHz contre les rayonnements non désirés  
des radars à ouverture synthétique fonctionnant dans le service d'exploration de  
la Terre par satellite (active) au voisinage de 9 600 MHz**

Recommandation UIT-R RS.2066

Doc. 7/101(Rév.1)

**Protection du service de radioastronomie dans la bande de fréquences  
10,6-10,7 GHz contre les rayonnements non désirés des radars à ouverture  
synthétique fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre  
par satellite (active) au voisinage de 9 600 MHz**

---